/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-95 du 28 Février 1997

portant nomination de Monsieur Emmanuel AMOUSSOU en qualité d'Inspecteur Général chargé de la Vérification Interne des Activités du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;

SUR proposition du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Février 1997 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Emmanuel AMOUSSOU est nommé Inspecteur Général chargé de la Vérification Interne des Activités du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publé et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 28 Février 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi,

Albert TEVOEDJRE

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HHAC 2 PM 4 MPREPE 4 MF 4 AUTRES INISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 PCP-CSM-IGAA 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-